

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 17 mai 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 28 mai 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 27 mai 2019

RESSOURCES HUMAINES/HABITAT - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE DE NIORT AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Christine HYPEAU à Alain BAUDIN, Agnès JARRY à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Jacqueline LEFEBVRE, Monique JOHNSON à Alain PIVETEAU, Guillaume JUIN à Eric PERSAIS, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Rabah LAICHOIR à Marcel MOINARD, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Sylvette RIMBAUD à Marie-Paule MILLASSEAU

Titulaires absents suppléés :

Dany MICHAUD par Jean-Claude CHATELIER

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Didier DAVID, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Simon LAPLACE, Rose-Marie NIETO, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Charles-Antoine CHAVIER, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Michel PANIER, Sylvette RIMBAUD

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 27 MAI 2019

RESSOURCES HUMAINES/HABITAT - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE DE NIORT AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Monsieur **Christian BREMAUD**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Par délibération du 5 novembre 2018, le Conseil d'Agglomération du Niortais a approuvé le protocole partenarial avec la Ville de Niort dans le cadre de la mise en place du permis de louer. Il prévoit la mise à disposition d'agents du service communal d'hygiène et de santé (SCHS) au profit de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Conformément aux dispositions des articles 61 et 61-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition partielle, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs.

Dans ce cadre, il est proposé de mettre à disposition un agent de la Ville de Niort auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais à hauteur de 20% d'un temps plein, à compter du 9 mai 2019 et pour une durée d'un an.

Auprès de la CAN, il exercera les fonctions d'inspecteur de salubrité chargé d'assurer une analyse technique des dossiers de demande d'autorisation préalable de mise en location transmise par la CAN. Le cas échéant, au vu des éléments du dossier faisant l'objet de la demande, une visite du logement sera effectuée dès lors qu'il s'avère nécessaire de recueillir les éléments supplémentaires sur l'état du logement. Au terme de son analyse, l'agent émettra un avis.

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort.

Cette convention pourra être précisée et adaptée au regard des prestations réellement exécutées.

A l'issue de cette phase d'expérimentation d'une année, une évaluation sera menée, conformément au protocole partenarial.

La mise à disposition se fera à titre gracieux.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la convention de mise à disposition de cet agent de la Ville de Niort auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour une durée d'un an ;
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer cette convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Christian BREMAUD

Membre du Bureau Délégué